

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2026

RELANCE DES INVESTISSEMENTS DANS L'HYDROÉLECTRICITÉ - (N° 2856)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 6

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 8

Alinéas 85 et 86

Supprimer ces alinéas.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à lever le gage après l'examen parlementaire conclusif en commission mixte paritaire.